

Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/E014064-D3

**Extension au bénéfice de la Société CITERNES SERVICES**  
**des certificats d'examen de types et des décisions d'approbation de modèles de la**  
**société ALMA**

-----

Le présent certificat d'examen de type est prononcé en application du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau ou du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

**DEMANDEUR :**

Citernes services – Rue Elie Barreau – ZAC Les Rivauds Nord – 17000 LA ROCHELLE

**FABRICANT :**

ALMA – Maison de la Tourelle – 47 rue de Paris 94470 BOISSY SAINT LEGER

**OBJET :**

Le présent certificat étend à la société Citernes Services le bénéfice des certificats d'examen de types et décisions d'approbation de modèles ainsi que leurs éventuels compléments ultérieurs :

- la décision d'approbation de modèle n° 98.00.462.005.1 du 28 septembre 1998 (1) relative aux ensembles de mesurage ALMA modèles DMTRONIQUE TPA, TSA et TMA montés sur camions citernes,
- la décision d'approbation de modèle n° 99.00.462.017.1 du 29 octobre 1999 relative aux ensembles de mesurage ALMA type DMTRONIQUE CMA montés sur camion citernes,
- le certificat d'examen de type n° F-04-C-967 du 10 septembre 2004 relative à l'ensemble de mesurage ALMA type FLEXITRONIQUE monté sur camion citerne.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des instruments faisant l'objet du présent certificat restent inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La marque figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle constituée du numéro et de la date, fixée par les certificats ou décisions précités.

**DÉPÔT DE MODELES :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de Métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E014064-D3, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Les limites de validité de chacun des certificats et de chacune des décisions dont le bénéfice a été étendu restent inchangées.

Pour le Directeur Général,

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

(1) Revue de Métrologie, Janvier 1999 page 777